

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
17 MARS 2015

DATE d’AFFICHAGE
1^{er} AVRIL 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 33
Votants : 36

L’an deux mille quinze,
le 24 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Salle de la Michochêne de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Fabienne DUBOS, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - MM. Jean-Pierre PRUNAL, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Christian DROUAL, - Hervé MICHAUD, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET.

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Claude FOUCRAUT a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION n°39-2015 – TOURISME – CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
ET L’OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que, depuis la création de l’Office de Tourisme Communautaire, la Communauté de Communes participe à son financement sous la forme d’une subvention d’exploitation et ce afin de mener à bien les missions qui lui incombent. Pour 2014, le montant de cette subvention a été fixé à hauteur de 315 100 €. Cette subvention s’ajoute au produit de la Taxe de Séjour qui est obligatoirement reversé en totalité à l’Office de Tourisme.

L’adoption du budget primitif 2015 de la Communauté de Communes étant prévue pour le 24 mars 2015, le Conseil communautaire a autorisé, le Président, lors de la séance du 2 décembre 2014, à verser à l’Office du Tourisme Communautaire un premier acompte d’environ 25 % du montant de la subvention allouée en 2014, soit 80 000 €.

Le montant de subvention définitif sollicité par l’Office de Tourisme étant connu à ce jour (306 000 euros), il convient dès lors de régulariser l’opération par la signature en conséquence de l’avenant à la convention.

Au vu des éléments exposés ci-dessus et en annexe, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer l’avenant à la convention tel qu’annexé.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 02/04/15

Le Président,

